

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Nassera Zoubir
Date de la convocation des conseillers	24 septembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	24 septembre 2025



PRÉSENTS :

Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir Madame Nassera ZOUBIR,
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

Conseil Municipal du 30 septembre 2025 - Délibération n°2025 -81/09-10

OBJET : Attribution – subvention exceptionnelle à l’association Macadam 77, pour l’organisation du Villepa’tail

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L 2121-29, L 2311-7,
Vu la Délibération n°2025-17/3-04 adoptée par le Conseil Municipal, en date du 25 mars 2025, adoptant le budget primitif 2025,
Vu la convention de mécénat signée entre la Ville et la société ENTRA dont l’objet est de soutenir les activités de l’association MACADAM et notamment le Vill’pa’tail en versant un mécénat de 2000 euros pour cette occasion,
Vu l’avis de la commission Finances, du développement économique et de l’emploi qui s’est tenue le 22 septembre 2025.

Considérant l’intérêt général que représente l’activité de l’association Macadam 77 pour la commune, notamment dans les domaines sportif et environnemental,

Considérant le soutien de l’entreprise Entra dans le cadre d’un mécénat pour l’organisation de la course Villepa’tail,

Entendu l’exposé de Monsieur Cyrille GUILBERT, Adjoint au maire chargé des Sports et des Manifestations Sportives.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Est attribuée une subvention exceptionnelle d’un montant de 2 000 € (deux mille euros) à l’association Macadam 77 pour l’organisation du Villepa’tail.

Article 2 :

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 (Article 65748) du budget principal 2025.

Article 3 :

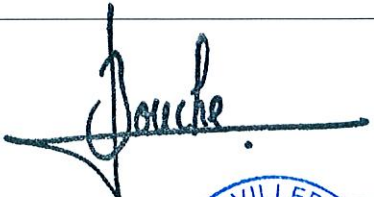
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention exceptionnelle à l’association Les Gorgones (exercice comptable 2025).

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de MEAUX, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l’Etat.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Nassera ZOUBIR Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251003-25_11280-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025